

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 21^e jour du mois de décembre 2021 à 17h par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : Madame Fanny Véronique Couture, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Gilles St-Amand, François Thibault, Maxime Bétournay, Benoit Chevalier et Madame Audrey Charron-Brosseau. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Benoit Gratton, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Fanny Véronique Couture, mairesse.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière et Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Fanny Véronique Couture, mairesse, constate le quorum à 17h, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance :

- 1- Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et enregistrement de celle-ci.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption des prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.
- 4- Période de questions.
- 5- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 272-21

AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET ENREGISTREMENT DE CELLE-CI

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 émit le 26 avril 2020 stipulant que toute réunion, séance ou assemblée qui aura lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale/secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Chevalier et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence, que cet enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Que l'enregistrement de la présente séance soit déposé sur le site internet de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 273-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 274-21

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu:

Que les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées tel que présentés, lesquelles prévoient une augmentation des salaires pour les élus pour l'année 2022 ainsi que pour les employés selon l'indice de statistiques Canada pour l'année 2021 sauf en ce qui

concerne le directeur des travaux publics qui aura une augmentation de 12% lorsque sa période de probation sera complétée et le préposé aux travaux municipaux qui aura une augmentation de 17.7%;

BUDGET 2022

POSTES BUDGÉTAIRE	PRÉVISION 2022
REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	844 791.00 \$
Tarifification services municipaux	400 026.00 \$
Tenants lieu de taxes	109 514.00 \$
Revenus de sources locales	56 993.00 \$
Affectation surplus accumulé	253 832.00 \$
Transferts	298 233.00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 963 389.00 \$
DÉPENSES	
Administration	368 671.00 \$
Sécurité publique	298 853.00 \$
Transport	423 114,00 \$
Hygiène	218 938.00 \$
Santé et bien-être	10 650.00\$
Aménagement et urbanisme	104 177.00 \$
Loisirs et culture	78 787.00 \$
Frais de financement	26 299.00 \$
Transfert activités investissement	433 900.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 963 389.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 275-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu:

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024 est adopté.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

2022-2023-2024

Année 2022	
Projet	Coût
Aménagement ajout de bancs avec panneaux d'exercices (subvention 21 200\$)	26 500\$
Aménagement d'un jeu d'eau (si subvention)	100 000\$
Travaux de stabilisation sur le chemin de la Rouge (arpenteur, notaire)	5 000\$
Travaux de stabilisation d'un talus rue du Fer-à-Cheval	100 000\$
Remplacement de la pompe du puits # 1	10 000\$
Travaux de changement de ponceaux chemin de la Rouge (ingénieur, étude)	28 000\$
Travaux sur le chemin Williams (ingénieur, étude)	30 000\$
Remplacement de la rétrocaveuse (à même le surplus accumulé)	150 000\$
Année 2023	
Projet	Coût
Travaux de stabilisation sur le chemin de la Rouge (si subvention)	850 000\$
Travaux de bouclage des rues du Calvaire et du Pont à la rue Principale	445 000\$

(subvention TECQ)	
Travaux de mise aux normes poste de pompage et aqueduc, réseau routier (TECQ)	466 261\$
Travaux sur le réseau routier	100 000\$
Installation d'une borne sèche	20 000\$
Remplacement de la patinoire	50 000\$
Conseil sans papier	10 000\$
Année 2024	
Projet	Coût
Travaux sur le réseau routier	100 000\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 276-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la séance soit levée, il est 17h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Fanny Véronique Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fanny Véronique Couture,
Mairesse.